

CITOYEN, le 2 FEVRIER,

LA SANTE PUBLIQUE DE PROXIMITE DISPARAIT ?

En début d'année, le projet de loi : **hôpital 2012** de Madame BACHELOT (suite au rapport LARCHER) sur l'avenir de la santé publique est soumis au vote à l'Assemblée Nationale. Nos députés y siègent.

Ce projet a pour objectif : **la disparition programmée de l'hôpital public de proximité basé sur la solidarité sociale nationale.**

Les choix politiques sont relayés sur les territoires par les organismes de tutelle de la santé (ARH-DRASS-DDASS) avec la **collaboration de certains élus, présidents des Conseils d'Administration des hôpitaux.**

Le citoyen doit connaître l'avenir que lui réserve le vote de ce projet s'il aboutit.

I – Les petits hôpitaux de proximité vont être rassemblés en Territoire de Santé avec une gouvernance territoriale (jusqu'alors 1 hôpital – 1 directeur).

Les établissements n'ayant pas une activité suffisante, n'étant pas conformes aux normes de rentabilité, seront soit fermés, soit regroupés. **Ces critères sont l'antithèse de la PROXIMITE.**

L'hôpital de Lourdes a déjà perdu de nombreux lits.

II– Le financement immobilier de cette mort annoncée, n'est plus alors seulement public, mais soumis à l'économie de marché avec appel d'offre aux mutuelles, fonds d'investissements bancaires parfois étrangers. Les locaux seront parfois sous contrat de location avec bail de 20 ans. Les milliards annoncés haut et fort par le gouvernement seront insuffisants. Très habilement les dotations pour les personnels soignants ou non ne sont pas détaillées. La pénurie médicale et paramédicale dans le Public est pourtant criante. La modernisation informatique appelle également un personnel qualifié. N'oublions pas qu'un fonctionnaire sur deux ne sera pas remplacé après départ à la retraite.

III – La vocation de service Public est bafouée par la mise en place de la tarification à l'acte (T2A). Les hôpitaux deviennent comptables de chaque acte médical et paramédical. **Le Public pourra-t-il encore accueillir le citoyen quelque soit l'âge, la pathologie, la durée de prise en charge, le coût de guérison. La notion de RENTABILITE pénètre la santé comme dans tous les services publics.** Parallèlement le gouvernement n'a rien fait quant à l'augmentation honteuse des mutuelles et assurances privées. La médecine à 2 vitesses est déjà en route. Sachez que le Privé a déjà été autorisé à appliquer cette T2A . L'Hôpital Public n'aura que les pathologies dont le Privé se décharge car trop coûteuses en personnels et durées de séjour. **La mission du service public est de soigner tous les patients et de maintenir la cohésion sociale.**

Le 2 Février à la Préfecture, un accord de fusion des 2 hôpitaux doit être signé entre Tarbes et Lourdes en présence des maires,des directeurs d'hôpitaux,des médecins représentants au conseil médical d'établissement et les tutelles.

Combien d'entre vous ont été informés, invités aux débats ?

Comment croyez-vous que le Nouvel Hôpital départemental entre Tarbes et Lourdes va fonctionner ?

1 hôpital de Lourdes + 1 hôpital de Tarbes = 1 hôpital

Combien de lits fermés, d'emplois supprimés, de kilomètres parcourus pour se soigner ?

Les fonds de Vallées sont complètement oubliés voire méprisés.

Venez vous informer **le Jeudi 29 janvier à 18h à la Bourse du travail de Tarbes –** rencontre avec **Jean Claude Marx COORDINATION NATIONALE DES COMITES DE DÉFENSE DES HÔPITAUX & MATERNITÉS DE PROXIMITÉ**

Venez vous faire entendre le **Lundi 2 Février à 14 h 30**
devant la Préfecture

pour que l'hôpital de proximité reste la priorité du service public.

Convergence Départementale pour la Défense et le Développement des Services Publics (<http://convergence65.free.fr/>)
AC ! Attac, CGTmines énergie, CGT cheminots, CGT caf, Collectif « Touche pas à ma Poste » Andrest Aurensan Sarniguet, FSU, LCR, PCF, PS, SNUipp,SNES, SUD ptt, SUD santé sociaux, UD CGT, Union Syndicats Solidaires65...des citoyens, Comité de défense de l'Hôpital de Lourdes